

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie U du Harvest Energy Leaders Plus Income ETF que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur ce Fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Harvest Portfolios Group Inc. (« Harvest ») au 1-866-998-8298 ou à l'adresse [info@harvestportfolios.com](mailto:info@harvestportfolios.com), ou visitez [www.harvestportfolios.com](http://www.harvestportfolios.com).

**Avant d'investir, veuillez prendre en considération la façon dont le FNB s'articulera avec vos autres placements et tenir compte de votre tolérance au risque**

<b>Bref aperçu</b>			
Date de création du FNB :	24 septembre 2014*	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Valeur totale au 30 avril 2018 :	31 060 959 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,87 %	Distributions :	mensuelles, 0,0583 \$ par part
<b>Information sur les opérations (période de 12 mois terminée le 30 avril 2018)</b>			
Symbole :	HPF.U	Volume journalier moyen :	10 672 parts
Bourse :	Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	117 sur 251
Devise :	USD		
<b>Information sur les cours (période de 12 mois terminée le 30 avril 2018)</b>			
Prix du marché :	5,17 \$ - 6,05 \$	Écart acheteur/vendeur moyen :	0,66 %
Valeur liquidative :	5,18 \$ - 6,12 \$		

\*Anciennement « Energy Leaders Plus Income Fund » (une fiducie d'investissement à capital fixe créée aux termes des lois de l'Ontario le 24 septembre 2014), le Fonds est coté à la Bourse de Toronto depuis le 21 octobre 2014. Le Fonds a été converti d'un fonds à capital fixe en fonds négocié en bourse le 24 octobre 2016.

**Quels types de placement le FNB fait-il?**

Le FNB vise à procurer aux porteurs de parts de catégorie U i) une possibilité d'appréciation du capital, ii) des distributions mensuelles en espèces, et iii) une volatilité d'ensemble des rendements du portefeuille inférieure à ce qu'ils auraient en ailleurs connu s'ils avaient possédé directement les titres de capitaux propres de chefs de file du secteur de l'énergie. Afin de réduire la volatilité d'ensemble de ses rendements, le FNB vendra généralement des options d'achat couvertes, jusqu'à concurrence des 33 % des titres en portefeuille. Le montant des ventes d'options d'achat couvertes peut varier en fonction de la volatilité boursière et d'autres facteurs.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 avril 2018. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

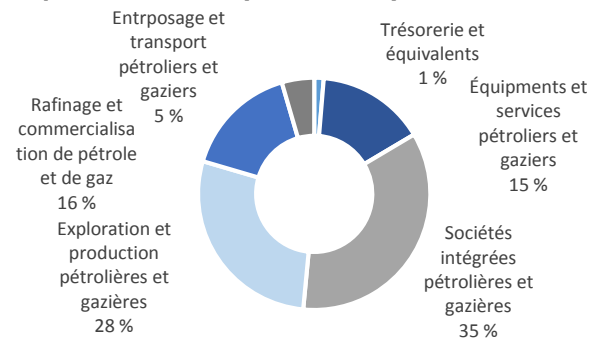
**Dix principaux placements (au 30 avril 2018)**

- |                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| 1. Andeavor                       | 5,9 % |
| 2. Baker Hughes, a GE Company     | 5,3 % |
| 3. EOG Resources, Inc.            | 5,2 % |
| 4. Valero Energy Corporation      | 5,2 % |
| 5. BP PLC                         | 5,1 % |
| 6. Phillips 66                    | 5,1 % |
| 7. Devon Energy Corporation       | 5,1 % |
| 8. Halliburton Company            | 5,1 % |
| 9. Anadarko Petroleum Corporation | 5,1 % |
| 10. Chevron Corporation           | 5,1 % |

**Total des 10 principaux placements (en %) : 52,2 %**

**Nombre total de placement : 23**

**Répartition de l'actif (30 avril 2018)**



**Quel est le degré de risque?**

La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Un moyen pour évaluer le risque associé à un FNB consiste à observer les variations de son rendement au fil du temps, désignées par le terme « volatilité ».

En général les rendements des FNB ayant une volatilité élevée varieront plus que les rendements des fonds ayant démontré une moins grande volatilité. Ils feront courir à l'investisseur un risque plus élevé de perdre de l'argent, mais lui offriront également plus de possibilités d'obtenir un rendement élevé. Les rendements des FNB ayant une volatilité plus faible tendent à fluctuer moins que les rendements des fonds ayant démontré une plus grande volatilité. Ils offrent habituellement des rendements moins élevés à l'investisseur, mais lui font courir un risque moins élevé de perdre de l'argent.

**Évaluation du risque**

Harvest a évalué le risque de ce FNB comme étant **élevé**.

Cette évaluation est basée sur l'amplitude des variations des rendements du FNB d'une année sur l'autre. Cela ne prédit pas la volatilité future du FNB. Cette évaluation du risque peut changer au fil du temps. Un FNB ayant un risque faible peut quand même occasionner une perte d'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour une description détaillée de l'évaluation du risque et des risques particuliers associés au FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus simplifié.

**Sans garantie**

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

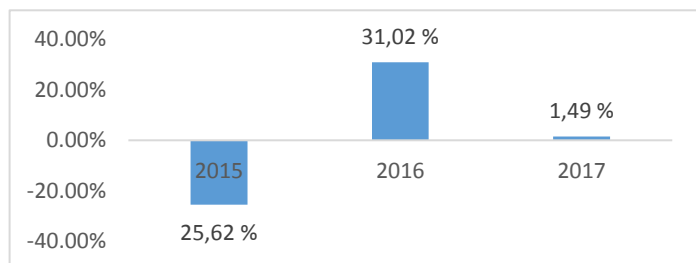
# Harvest Energy Leaders Plus Income ETF (HPF.U) – parts de catégorie U (Anciennement Energy Leaders Plus Income ETF)

## Quel a été le rendement du FNB?

Ce paragraphe vous indique les rendements des parts de catégorie U du FNB au cours des 3 dernières années, calculés à partir de sa valeur liquidative (VL). Les rendements s'entendent après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du FNB.

### Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie U du FNB au cours des trois dernières années, après déduction des frais. Les parts de catégorie U du FNB ont perdu de valeur au cours d'une des trois dernières années. L'amplitude des variations des rendements d'une année sur l'autre vous permet d'évaluer le niveau de risque du FNB dans le passé. Cela ne prédit pas le rendement futur du FNB.



## Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendements des parts de catégorie U du FNB par période de 3 mois au cours des trois dernières années. Le meilleur et le pire rendements sur 3 mois pourraient être encore meilleur ou pire dans le futur. Veuillez évaluer le montant que vous pouvez accepter de perdre sur une courte période.

	Rendement	Fin de la période de trois mois	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
<b>Meilleur rendement</b>	18,35 %	31 mai 2016	Votre placement aurait une valeur de 1 184 \$.
<b>Pire rendement</b>	-18,82 %	30 septembre 2015	Votre placement aurait une valeur de 812 \$.

## Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ en parts de catégorie U du FNB à la création de celui-ci détiendrait 909 \$ au 30 avril 2018, soit un rendement annuel composé d'environ -2,67 %.

## Négociation des FNB

Un FNB détient plusieurs placements, tout comme un fonds commun de placement, mais se négocie en bourse, comme une action. Voici quelques informations à connaître à propos de la négociation des FNB.

### Prix

Les FNB sont valorisés de deux façons : le prix du marché et la valeur liquidative (VL).

### Prix du marché

- Les FNB sont achetés et vendus sur des bourses, au prix du marché. Le prix du marché peut varier durant une journée au cours de laquelle la Bourse est ouverte. Des facteurs tels que l'offre et la demande ainsi que les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent affecter le prix de ses parts.
- Vous pouvez en connaître le cours à tout moment de la journée. Les cours se composent en réalité d'un cours acheteur et d'un cours vendeur.
- Le cours acheteur représente le prix le plus élevé qu'un acheteur accepte de déboursier si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur représente le prix le plus faible qu'un vendeur accepte de recevoir si vous souhaitez acheter ses parts. La différence entre les deux constitue « l'écart acheteur-vendeur ».
- En général, plus l'écart acheteur-vendeur est faible, plus le FNB est liquide, car plus vous obtiendrez facilement le prix que vous souhaitez.

## Valeur liquidative (VL)

- Tout comme les fonds communs, les FNB ont une VL. Celle-ci se calcule à la fermeture de chaque journée durant laquelle la bourse est ouverte et reflète la valeur des placements du FNB à cet instant précis.
- La VL sert à calculer des renseignements financiers présentés dans les rapports, notamment en matière de rendement.

## Ordres

Il existe deux principales possibilités pour placer un ordre : au prix du marché et à cours limité. Un ordre au prix du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts selon leur cours boursier. Un ordre à cours limité consiste à fixer un prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre vos parts.

## Périodes de la journée

En général, les cours boursiers des FNB tendent à être plus volatils à l'ouverture et à la fermeture de la séance. Il est ainsi pertinent de placer des ordres à cours limité ou d'attendre le moment opportun de la journée.

## À qui ce FNB est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une exposition aux titres à revenu fixe et de capitaux propres du secteur de l'énergie.
- visent une optique de placement à moyen/long terme
- peuvent supporter les fluctuations boursières

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur les gains que vous rapporte le FNB. Le montant dépend de la législation fiscale en vigueur là où vous habitez et si le compte dans lequel vous détenez le FNB est enregistré (ex. régime d'épargne retraite, compte d'épargne libre d'impôt) ou non. Gardez à l'esprit que si vous détenez un FNB dans un compte non enregistré, les distributions que vous percevrez seront ajoutées à votre revenu imposable, même si vous les avez réinvesties.

# Harvest Energy Leaders Plus Income ETF (HPF.U) – parts de catégorie U (Anciennement Energy Leaders Plus Income ETF)

## Combien cela coûte-t-il?

Ce paragraphe présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie U du FNB. Ces frais, notamment les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Le niveau des frais perçus par les représentants peut influencer sur leurs recommandations en faveur d'un investissement plutôt que d'un autre. Demandez des informations sur d'autres FNB et sur les placements qui pourraient vous convenir moyennant des frais moindres.

### 1. Commissions de courtage

Vous pourriez devoir verser des commissions à chaque fois que vous achetez et vendez des parts de catégorie U du FNB. Les commissions varient d'une société de courtage à l'autre. Certaines sociétés offrent des FNB sans frais ou exigent un montant de placement minimum.

### 2. Frais des FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent les rendements d'un FNB.

Au 31 décembre 2017, les frais du fonds s'élevaient à 2,05 % de sa valeur, ce qui correspond à 20,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

#### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (dont la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds. 1,87 %  
(Harvest Portfolios Group Inc. a absorbé certaines des dépenses du fonds. Si tel n'avait pas été le cas, le RFG aurait été plus élevé.)

#### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds 0,18 %

**Frais du fonds** **2,05 %**

### 3. Commission de suivi

Une commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle rétribue les services et conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture aucune commission de suivi.

#### Autres frais

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, facturer aux porteurs de parts qui achètent, échangent ou font racheter des parts des frais allant jusqu'à 2 % des produits de l'émission, de l'échange ou du rachat des parts afin de compenser certains frais de transaction liés à l'achat, à l'échange ou au rachat des parts de catégorie U. Ces frais, exigibles par le FNB Harvest concerné, ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts de catégorie U par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto.

## Et si je change d'idée?

Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu, la notice annuelle ou les états financiers du FNB contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, consultez la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Harvest Portfolios Group Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu constituent les documents légaux du FNB.

Harvest Portfolios Group Inc.  
710 Dorval Drive, Suite 209  
Oakville (Ontario) L6K 3V7

Sans frais : 1-866-998-8298  
Site web : [www.harvestportfolios.com](http://www.harvestportfolios.com)  
Courriel : [info@harvestportfolios.com](mailto:info@harvestportfolios.com)